

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 412 rapportant les dispositions de l'arrêté n°233 du 3 mars 1948.

n° 412

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
24 avril 1948

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1948

Date du numéro
30 avril 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 2 février 1935 fixant les conditions d'admission et de séjour des Français et étrangers à la Côte française des Somalis et dépendances, promulgué par arrêté du 9 avril 1936 et les textes qui l'ont modifié

Vu l'arrêté n° 233 du 3 mars 1948,

TEXTE INTÉGRAL

Article unique arrêté n° 233 du 3 mars 194, en ce qui concerne Ismaël Omar, sont et demeurent rapportées.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.